

Office fédéral de la communication
Division Médias
Rue de l'Avenir 44
Case postale 252
2501 Bienne

Berne, le 9 février 2018 / nb
VL RTVV

Par email: rtvg@bakom.admin.ch

Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux rejette la proposition de modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision, telle que proposée par le DETEC.

Avant tout, le PLR tient à signaler que le moment choisi pour la mise en consultation de cet objet est fondamentalement mauvais. La même remarque vaut pour la nouvelle concession pour la SSR, dont la procédure de consultation arrive à échéance le 12 avril 2018. Le mandat accordé à la SSR ne doit en aucun cas être modifié avant qu'un débat de fond sur le concept de service public ait enfin eu lieu. La nouvelle loi sur les médias électroniques, qui devrait être présentée à l'été 2018, sera l'occasion de mener cette discussion de fonds. Le PLR exige, dans son [papier de position sur le paysage médiatique suisse](#) adopté le 13 janvier dernier, que le service public soit enfin clairement défini.

En outre, la voie empruntée, celle de l'ordonnance, n'est pas adéquate: d'une part, les modifications proposées auraient de lourdes conséquences pour les médias privés et, d'autre part, elles ne présentent pas de caractère urgent. Si un besoin réel devait exister, les modifications devraient alors être effectuées au niveau de la loi (LRTV).

Publicité ciblée

Le PLR estime que la publicité ciblée ne relève aucunement du service public. La possibilité de s'adresser aux citoyens de manière différenciée et individualisée, selon des critères - entre autres - géographiques, n'est à nos yeux pas compatibles avec le mandat de cohésion nationale de la SSR.

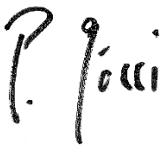
Les maisons de presse privées affrontent, depuis plusieurs années, de grandes difficultés financières. Le recul des recettes publicitaires des médias traditionnels, dû en grande partie à l'apparition de nouveaux acteurs sur le marché, met en danger la survie de certains d'entre eux. L'avantage concurrentiel de ces médias, journaux, radios ou chaînes de télévision, réside dans leur ancrage au niveau local. En effet, ceci les rend attrayants pour les annonceurs, qui peuvent dès lors adapter leur contenu publicitaire sur la base de critères géographiques. Or, si l'ORTV est modifiée comme le propose le DETEC, la SSR aura désormais la possibilité, elle aussi, de réaliser de la publicité ciblée. Cela engendra une augmentation des recettes publicitaires de la SSR qui se fera inévitablement au détriment des acteurs privés et donc, en somme, du pluralisme médiatique. Dans le contexte actuel, le PLR estime qu'il est malvenu de renforcer la position déjà dominante de la SSR, en coupant l'herbe sous les pieds des médias privés.

Soutien à l'Agence Télégraphique Suisse (ATS)

En principe, le PLR s'oppose au soutien financier d'un organisme privé évoluant dans un secteur ouvert à la concurrence. L'ATS joue certes un rôle important pour la préservation de la diversité médiatique dans les différentes régions linguistiques du pays. Cependant, dans le contexte actuel et avec les incertitudes autour de la future structure de propriété de l'agence, le PLR ne se prononce pas sur un éventuel soutien financier provenant de la redevance. La situation doit dans un premier temps être clarifiée. Le moment venu, le parti s'exprimera sur le sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente



Petra Gössi
Conseillère nationale

Le Secrétaire général



Samuel Lanz